



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le vingt neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAONE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre PAGNEUX, Maire.

Présents : M. PAGNEUX, Maire ; M. BRESSION, Adjoint.

Mmes COURTIN, DOUSSOT, GAULTIER et SULPICE, Conseillères Municipales
MM.BARBOSA, FRADET, GUENIN, PUGEAUT et SAUVAGEON, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mmes DRILLIEN, Adjointe, et BOYAT, Conseillère Municipale.

Madame BALLY, Conseillère Municipale, qui donne procuration à Monsieur PAGNEUX.

MM. FERREY, LEBLANC et RUZ, Conseillers Municipaux.

=====

Monsieur BARBOSA est élu secrétaire de séance.

=====

Le procès-verbal de la séance du 9 août 2010 est adopté à l'unanimité.

=====

• **Autorisation d'inscription à l'ordre du jour**

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour de cette séance de conseil. Celui-ci concerne les nouveaux horaires de La Poste qui seront mis en place à compter du 6 décembre prochain.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à rajouter un sujet à l'ordre du jour de la séance de conseil concernant les nouveaux horaires de La Poste de Saint-Laurent.

• **Compte-rendu du Maire selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- SARL COMM VII : A136, rue Belle Dumont, 2 a 62 ca.
- H.C.R. : A 184 et A 185, 25 rue Jean Jaurès, 275 m².
- Synd. des copropriétaires du 305 quai Bouchacourt : A136, rue Belle Dumont, 2 a 62 ca

RENONCE A SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN

• **SITEAM : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services – exercice 2009**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les rapports annuels du SITEAM, du SMAM et du SME sont disponibles en Mairie.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2009, du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Effluents de l'Agglomération Mâconnaise (S.I.T.E.A.M.)

• **Syndicat Intercommunal des Eaux de Mâcon et environs (S.M.E.) : Rapport annuel sur la qualité et le prix des services – exercice 2009**

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2009, du Syndicat Intercommunal des Eaux de Mâcon et environs (S.M.E.).

• **Syndicat Mixte de l'Agglomération Mâconnaise (S.M.A.M.) : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services – exercice 2009**

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable pour l'exercice 2009, du Syndicat Mixte de l'Agglomération Mâconnaise (S.M.A.M.).

• **Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône (C.A.M.V.A.L.) : Rapport annuel 2009**

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel pour l'exercice 2009 de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône.

• **Terrasses « L'embarcadère » et « La Tête de Lard » : précisions**

Monsieur BRESSION, Adjoint, expose que les établissements « L'embarcadère » et « La tête de lard » étendent de plus en plus leurs terrasses, laissant ainsi très peu de place aux piétons. Il s'avère donc nécessaire de délimiter de manière très précise l'espace qui leur est accordé.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de délimiter les terrasses de « L'embarcadère » et de « La tête de lard » tels qu'indiqués sur les plans fournis par Monsieur BRESSION.
DIT que ces plans seront transmis aux deux établissements concernés pour application.

• **Restauration du tableau « La déposition de croix » : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Monsieur PAGNEUX, Maire, informe le Conseil Municipal de la restauration du tableau « La déposition de croix », habituellement conservé dans l'église de la commune, dans le but de le présenter lors de l'exposition « Trésors de l'Ain » qui se déroulera au Musée de Brou du 26 février au 29 mai 2011.

Il précise ensuite que le tableau étant classé au titre des monuments historiques, le financement des travaux sera pris en charge à hauteur de 40% du montant hors taxes par l'Etat et 40% par le Conseil Général de l'Ain et le Musée de Brou, sur la base d'un devis fourni Mmes DELODDERE ET AMIOT, restauratrices.

Il resterait ainsi 20% à la charge de la commune qui peut, en outre, récupérer la T.V.A.

Ainsi le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter l'aide de l'Etat, du Département et de la commune de Bourg-en-Bresse (Musée de Brou) pour la restauration du tableau visé ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, du département de l'Ain et de la ville de Bourg-en-Bresse (Musée de Brou) dans le cadre de la restauration du tableau « La descente de croix » classé Monument Historique le 16 novembre 1998.

DIT que le restaurateur retenu est

DIT que les travaux seront réalisés sur le budget 2010 de la commune.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents concernant la restauration du tableau cité ci-dessus.

• **Acquisition d'un défibrillateur cardiaque et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un défibrillateur cardiaque automatique et présente les devis correspondants :

- SCHILLER : 1.643,50 € H.T.
- DEFIBTECH : 1.666,20 € H.T.
- M.M.F : 1.742,86 € H.T.
- Sté Défibrillateur : 1.809,00 € H.T.

Il ajoute ensuite qu'une subvention peut être obtenue au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 50% de la valeur H.T. d'achat.

La question concernant son emplacement se pose ensuite.

M. PAGNEUX, Maire, propose la gendarmerie.

Madame SULPICE, Conseillère Municipale, soumet l'hôpital-maison de retraite.

Cette dernière est retenue.

Monsieur le Maire sollicitera donc l'accord de Mademoiselle MURGUE, directrice de cet établissement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir un défibrillateur cardiaque automatique et ACCEPTE le devis de l'entreprise SCHILLER pour un montant H.T. de 1.643,50 euros.

SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale auprès de Madame Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateur de l'Ain.

• **Droit de raccordement au tout à l'égout : complément délibération du 13 mars 2009**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 mars 2009 fixant à 600,00 euros le droit de raccordement au tout à l'égout.

Suite à la demande de la Direction Départementale des Territoires, il y a lieu de compléter cette délibération.

En effet, afin de financer le service d'assainissement collectif la commune peut instituer par délibération deux participations des riverains prévues par le code la santé publique :

- la participation aux frais de branchement
- la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L 1331-7 du code de la santé publique et visée à l'article L332-6-1 2°a du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas instituer de participation aux frais de branchement.

DECIDE de maintenir à 600,00 € le droit de raccordement au réseau d'égout par logement.

DIT qu'en application de l'article L 332-28 du code de l'Urbanisme, le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du bénéficiaire de l'autorisation de construire ou de lotir, dès la délivrance de celle-ci.

• **Décision modificative n°2**

Monsieur PAGNEUX présente les dépenses en cours pour lesquelles des modifications budgétaires sont nécessaires.

Madame SULPICE, Conseillère Municipale, évoque l'acquisition d'un rideau ignifugé pour la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la modification des comptes suivants :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

C/74124 – Dot. nat. péréquation : - 10.000,00 €

DEPENSES

C/6558 – Aut. dépenses obligat. : + 10.000,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération 102 – C/2184 – Mobilier : - 370,53 €
Opération 079 – C/2313 – Immos en cours : + 370,53 €

Opération 102 – C/205 – Concessions : - 4.400,00 €
Opération 102 – C/2088 – Aut.immos. incorpo. : - 2.000,00 €
Opération 077 – C/21318 – Aut. bât. Publics : + 6.400,00 €

• **Appartement situé au 210 place de l'église : dédite du locataire**

M. PAGNEUX informe le Conseil Municipal du courrier reçu le 30 septembre et par lequel M. LABROSSE, locataire de l'appartement situé au 210 place de l'église, donne sa dédite à compter du 31 décembre 2010.

Il rappelle qu'il s'agit d'un T4 loué actuellement 616,61 € par mois.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE du départ de M. LABROSSE, locataire communal de l'appartement situé au 210 place de l'église.

Fixe le loyer à 590 euros par mois à compter du 1^{er} janvier 2011.

• **Travaux rue de la Levée : présentation et autorisation lancement avis d'appel public à la concurrence**

Monsieur BRESSON, Adjoint, présente au Conseil les prévisions de travaux concernant la rue de la Levée relatif à l'aménagement des jardinières îlots, la création d'un carrefour giratoire et de passages piétons surélevés.

Des parkings « 10 minutes » seront mis en place rue Albert Cousin où il n'y aura plus que 2 voies.

La vitesse rue de la Levée sera limitée à 30 km/heure.

Il précise que la Commission des Travaux réunie le 16 octobre dernier a émis un avis favorable au plan proposé.

Monsieur FRADET, Conseiller Municipal, s'interroge quant aux passages surélevés qui risquent de poser un problème pour les convois exceptionnels.

Monsieur BRESSON, Adjoint, indique que la Direction des Routes du Conseil Général a été sollicitée à ce sujet.

Monsieur GUENIN, Conseiller Municipal, fait remarquer que le stop situé rue Tony Révillon n'est que très rarement respecté.

Madame SULPICE, Conseillère Municipale, évoque le ramassage des poubelles le mardi matin à 5 heures qui pose des problèmes pour certains habitants.

Monsieur PAGNEUX précise qu'il s'agit là d'une décision du SICTOM et non pas de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la réalisation des travaux rue de la Levée tels que présentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un avis d'appel public à la concurrence concernant ces travaux.

• **Local commercial : demande de subvention Conseil Général**

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'acquisition du local commercial situé dans la Résidence « Le Rivage », une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'acquisition du local commercial situé au 34-58 rue Tony Révillon.

• **Mission d'inspection d'hygiène et sécurité : Désignation d'un Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) parmi les agents communaux**

Suite à la visite effectuée par le service prévention, hygiène et sécurité du Centre de Gestion de l'Ain le 28 mai dernier, il y a lieu de désigner au sein du personnel un Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O.).

En effet, la réglementation impose aux collectivités territoriales de signer un ACMO qui a pour mission d'assister et de conseiller le Maire en matière de prévention des risques professionnels.

Une formation préalable à la prise de fonction (3 jours) et une formation continue (2 jours la première année et 1 jour les années suivantes) étant dispensées à l'ACMO.

Il indique que l'ACMO peut également être mis à disposition par l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune, soit la CAMVAL.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter la CAMVAL pour la mise à disposition d'un de ses ACMO.

• **Nouveaux horaires de La Poste : avis du Conseil**

M. PAGNEUX présente les nouveaux horaires d'ouverture de La Poste de St Laurent qui seront applicables à compter du 6 décembre prochain :

- le lundi et du mercredi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 00

- le mardi de 8 h 45 à 11 h 45

Il demande au Conseil Municipal son avis sur ceux-ci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis défavorable aux nouveaux horaires proposés par la Poste de St Laurent-sur-Saône.

• **Communications et informations diverses**

✓ Remerciements du CLEM pour les travaux réalisés au centre de loisirs.

✓ Compte-rendu des Commissions : Culture/Loisirs ; Information/Communication ; Scolaire/Jeunesse

✓ Prochaine Commission des Finances : **lundi 22 novembre**

✓ Prochain Conseil Municipal : **vendredi 10 décembre**

✓ Vœux du Maire : **jeudi 6 janvier 2011 à 18h30**

✓ Pour info : repas des anciens le jeudi 4 novembre

✓ Précisions sur le CLSPD

✓ Présentation du projet de la SEMCODA : réhabilitation d'une placette

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire
J.P. PAGNEUX